

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2022

DELIBERATION N°CP2022- 11/6/25 DOSSIER N°5439	ROUTE DÉPARTEMENTALE RD 28 - TRAVAUX CONFORTATIFS TALUS (COMMUNE DE MAGNAT L'ETRANGE) - ACQUISITIONS FONCIERES
--	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Marie-France GALBRUN, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Marie-Thérèse VIALLE, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Renée NICOUX
Marie-Christine BUNLON à Laurent DAULNY
Patrice FILLOUX à Jean-Luc LEGER
Patrice MORANCAIS à Laurence CHEVREUX
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Isabelle PENICAUD à Eric BODEAU
Armelle MARTIN à Marie-France GALBRUN

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction du Patrimoine Immobilier et de la Construction*

RAPPORTEUR : Mme Hélène FAIVRE

**OBJET : ROUTE DÉPARTEMENTALE RD 28 - TRAVAUX CONFORTATIFS
TALUS (COMMUNE DE MAGNAT L'ETRANGE) - ACQUISITIONS
FONCIERES**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2022-11/6/25 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

Publié sur le site www.creuse.fr le 28 novembre 2022

VU l'avis de la Commission CP - Numérique et Mobilités,

Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le



ID : 023-222309627-20221121-CP2022342-DE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Décide d'agrèer les conditions de la promesse de vente détaillée dans l'annexe jointe à la présente délibération, souscrites dans le cadre de l'opération suivante : ROUTE DÉPARTEMENTALE RD 28 - TRAVAUX CONFORTATIFS TALUS (COMMUNE DE MAGNAT L'ETRANGE) -
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département les actes notariés à intervenir et, le cas échéant, toute procuration sous seing privé à la personne chargée de la représenter le jour de la signature des actes authentiques ;
- Dit que la dépense de 50 € sera imputée sur le budget départemental chapitre 906.21 article 2151.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET